



Dictionnaire des théâtres du monde

Orateur

Dans les sociétés de comédiens, au XVII^e siècle, la charge de ce qu'on appelle aujourd'hui la communication de l'entreprise était confiée à l'un des acteurs : l'orateur, chargé de porter la parole au nom de la troupe. C'est à lui qu'incombait la composition de l'affiche. Attaché de presse, il communiquait aux gazetiers les informations sur les pièces en répétitions et sur leurs interprètes. Mais surtout il faisait la harangue en toutes occasions. Il composait un compliment pour l'ouverture de l'[année théâtrale](#), après Pâques (l'équivalent de l'actuelle conférence de presse annonçant la saison) et un autre pour la clôture, le vendredi de la Passion. Avant le début de chaque représentation, il prenait la parole pour détailler le programme, saluer quelque spectateur de marque. Il revenait à la fin de la représentation pour remercier le public de son attention et annoncer les programmes à venir. Il devait parfois intervenir en cours de spectacle pour faire taire les perturbateurs, apaiser les querelles. Cette tâche, extrêmement importante donc, exigeait de multiples qualités : de l'esprit, du style, du doigté, de l'à-propos, du brio. Elle était souvent dévolue au directeur de la troupe. Molière a été l'orateur de l'Illustre-Théâtre. C'est le brillant discours qu'il fit devant le roi et la cour le 24 octobre 1658 qui décida de l'installation de la troupe au théâtre du Petit-Bourbon. En 1668 il céda la fonction d'orateur au fidèle La Grange. À la Comédie-Française, la charge fut supprimée en 1704.

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Éditions Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Lexique théorique et théoriciens](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17^eème siècle

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Molière La Grange Ch.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-orateur>